

Règlement des revendications—Réserves

M. McCuish: Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a droit à son opinion. J'ai la mienne et mon collègue à mon extrême gauche aussi. Je respecte les opinions des autres. Je suis prêt à discuter des points de vue que j'entends ou à en débattre, mais je ne voudrais pas qu'on croie que je pense comme le député ou comme mon collègue de Mississauga-Sud.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, étant donné que les partis se sont entendus cet après-midi pour renvoyer cette question, non pas au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien, mais plutôt au comité plénier et qu'on s'est mis d'accord aussi pour lui faire franchir l'étape du rapport et de la troisième lecture cet après-midi également, je vais m'efforcer d'être le plus bref possible.

Je tiens à rappeler encore une fois que je souscris à la position exposée cet après-midi par le porte-parole conservateur, le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid), à savoir que nous, de ce côté-ci de la Chambre donnerons notre appui à cette mesure. Ces questions territoriales sont de l'histoire ancienne. Je crois qu'on dit dans le projet de loi qu'elles remontent à 1912. Nous nous estimons satisfaits de savoir qu'après 70 ans, on remédiera, semble-t-il, à une injustice qui avait été commise. Nous ne nous contentons pas de souscrire à cette mesure, mais nous avons en plus, sur l'initiative de notre porte-parole, convenu de la procédure dont j'ai parlé cet après-midi pour terminer l'étude de ce projet de loi en une seule journée. J'espère que le Sénat sera aussi diligent que nous afin que le projet de loi soit adopté et reçoive la sanction royale avant l'échéance du 6 mars.

Il vous intéressera, monsieur le Président, de comparer l'attitude du parti conservateur dans cette affaire à celle du parti libéral. Ce dernier laisse traîner la question depuis des années. Il suffit de jeter un coup d'œil aux notes que nous a fournies le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Maltais) pour constater qu'on a fait bien peu de progrès au fil des ans. Monsieur le Président, où se trouve donc le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro)? Il est rare que ce dernier nous présente une mesure législative. D'un commun accord, la Chambre l'a exhorté à maintes reprises à proposer des modifications à la loi sur les Indiens, mais jusqu'ici, il s'y est refusé. Mais au moment où doit être débattu l'un des rares projets de loi de sa compétence, le ministre semble avoir trouvé mieux à faire ailleurs. Son absence de la Chambre aujourd'hui nous montre toute l'importance qu'il attache aux mesures de ce genre.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre ce discours, mais je viens de dire que les députés ne doivent pas faire allusion à la présence ou à l'absence de l'un de leurs collègues. Le député a en quelque sorte éludé le sujet et c'est pourquoi il a pu faire son observation. Mais je l'invite à se conformer au Règlement et à présenter sa péroraison sans quoi la présidence devra le rappeler à l'ordre.

M. Jarvis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je trouverais tout à fait normal que vous rappeliez aux députés de ne pas faire allusion à l'absence ou à la présence d'un collègue. Cependant, il en va autrement dans le cas d'un ministre dont le nom est associé au projet de loi à l'étude. Depuis douze ans que je siège ici, je vous assure humblement qu'il est non seulement normal de signaler la présence ou l'absence d'un ministre lors

du débat sur la deuxième lecture d'un projet de loi qu'il a présenté à la Chambre, mais que cela se fait couramment. Je ne crois pas que vous ayez pris une décision à ce sujet . . .

M. Cullen: C'est une question de politesse.

M. Jarvis: Mon collègue le député de Sarnia dit que c'est une question de politesse. Lorsqu'il était ministre ce député était toujours à la Chambre lorsqu'on débattait son projet de loi. Si nous voulons parler d'hypocrisie . . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. C'est bien dit, mais le Règlement est clair. Les députés ne sont pas censés signaler la présence ou l'absence d'autres députés à la Chambre.

M. Mazankowski: Pour les ministres, on peut le faire.

Le président suppléant (M. Herbert): Je crois qu'on en a assez parlé. Il faut en rester là. Le député de Western Arctic (M. Nickerson) a la parole.

M. Nickerson: Monsieur le Président, que votre intervention soit une décision ou une opinion . . .

[Français]

M. le président suppléant (M. Herbert): L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Maltais: Très simplement, monsieur le Président, j'aimerais signaler que si le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) n'est pas ici aujourd'hui, c'est parce qu'il est actuellement au Yukon afin de rencontrer des associations indiennes en vue de la réunion sur le forum constitutionnel qui aura lieu les 8, 9 et 10 mars prochain. C'est la raison pour laquelle le ministre n'est pas ici actuellement.

[Traduction]

M. Nickerson: Monsieur le Président, je suivrai votre conseil et je ne ferai pas allusion à la présence ou à l'absence d'un ministre, quel qu'il soit, à la Chambre cet après-midi. Je parlerai d'un seul ministre qui se rend actuellement dans ma circonscription pour prendre la parole devant une association du parti libéral.

M. Huntington: Pendant que la Chambre étudie son projet de loi.

M. Nickerson: Ce sont des ministres de ce genre qui font passer le parti avant les questions d'intérêt public, avant son ministère ou avant l'intérêt tout particulier que porte son ministère à un certain groupe de Canadiens, qui discréditent le parti libéral, Monsieur. Cependant, on pourrait croire en l'occurrence que je m'inquiète des déplacements partisans de ce ministre anonyme dans ma circonscription. Mais je ne m'inquiète pas du tout. Mes électeurs savent que lorsqu'un bill aussi important que celui-ci est à l'étude à la Chambre, au moins leur député est à Ottawa pour s'acquitter de ses fonctions au Parlement. Quand ce ministre que je ne nommerai pas se promène dans le Nord, il nous rend plutôt service, à moi-même et au parti que je représente. A chaque fois qu'il y va, on observe une légère diminution du nombre de libéraux parmi mes électeurs. Il n'y en avait pas beaucoup au départ, mais, à chaque nouvelle visite du ministre, on en compte un ou deux de moins après son départ. S'il y restait toute une semaine, je m'aventurerais à dire qu'il ne resterait plus un seul libéral vivant dans les Territoires du Nord-Ouest.